



Doc. 14568  
27 juin 2018

## Assurer un équilibre entre l'intérêt supérieur de l'enfant et le besoin de garder les familles ensemble

### Amendement<sup>1</sup> n° 2

Mme Sybille BENNING, Allemagne, Groupe du Parti populaire européen  
M. Volker ULLRICH, Allemagne, Groupe du Parti populaire européen  
M. Andreas NICK, Allemagne, Groupe du Parti populaire européen  
Mme Elisabeth SCHNEIDER-SCHNEITER, Suisse, Groupe du Parti populaire européen  
M. Werner AMON, Autriche, Groupe du Parti populaire européen  
M. Franz Leonhard ESSL, Autriche, Groupe du Parti populaire européen  
M. Filippo LOMBARDI, Suisse, Groupe du Parti populaire européen

Dans le projet de résolution, au paragraphe 4.5, après les mots:

«au retrait de l'enfant à la naissance»

insérer les mots suivants:

«sauf dans les cas où cette mesure sert l'intérêt supérieur de l'enfant.»

### Déposé par:

BENNING Sybille, Allemagne, PPE/DC  
AMON Werner, Autriche, PPE/DC  
ESSL Franz Leonhard, Autriche, PPE/DC  
LOMBARDI Filippo, Suisse, PPE/DC  
NICK Andreas, Allemagne, PPE/DC  
SCHNEIDER-SCHNEITER Elisabeth, Suisse, PPE/DC  
ULLRICH Volker, Allemagne, PPE/DC

---

1. 2018 - Troisième partie de session

